



Section académique de **POITIERS**

Déclaration des élus CPE du SNES-FSU à la CAPA du 14 mars 2016

Notre déclaration préliminaire abordera plusieurs points liés à l'actualité et au contexte dans lequel elle se tient.

La réforme du collège préoccupe nombre de CPE. Ils s'inquiètent des effets immédiats de la nouvelle organisation pédagogique très chaotique sur les emplois du temps des élèves, ses répercussions sur leur quotidien sans moyens supplémentaires pour faire face à la réduction des heures de cours et à l'allongement de la pause méridienne. Les formations obligatoires effectuées dans l'urgence ont fortement perturbé le déroulement des cours et n'ont pas répondu aux besoins et aux interrogations des collègues. Si des CPE sont sollicités pour co-animer des EPI, nous rappelons que leur participation doit relever du volontariat et rester compatible avec leurs missions statutaires, la charge de travail étant déjà bien lourde ! Pour nos collègues exerçant en REP+, nous rappelons ici la demande du SNES-FSU d'une pondération de leurs heures de service, au même titre que celle appliquée aux heures de leurs collègues enseignants.

Les opérations du mouvement interacadémique viennent de se terminer. La barre d'entrée sur notre académie est élevée (680,2). Aucune création de poste n'a été programmée au budget 2016, nous le déplorons. Le vivier de titulaires remplaçants est trop faible, le recours aux non-titulaires plus fréquent alors que dans le même temps la promesse de titularisation s'éloigne. Les critères de l'évaluation des besoins devraient répondre aux enjeux éducatifs réels. Le rôle des CPE est bien spécifique, comme le réaffirme la circulaire de missions du 10 août 2015. Ces missions, le suivi des élèves en lien avec les équipes pédagogiques, la politique éducative de l'établissement, ne peuvent s'exprimer pleinement que dans des conditions d'exercice favorables. Le SNES-FSU a demandé qu'un groupe de travail sur les moyens d'éducation soit programmé au niveau national.

La CAPA d'aujourd'hui nous amène à étudier plusieurs demandes de mobilité, reflétant l'attractivité de notre métier et le souhait des collègues d'exercer des professions différentes au cours de leur carrière. L'alternance pour le contingent de congé de formation professionnelle entre les CPE et les COP ne permettra sans doute pas de répondre à l'unique demande de la collègue ce qui est bien regrettable.

Enfin, nous nous interrogeons sur la formation dispensée par l'ESPE. Nos collègues stagiaires sont épuisés, leur temps de travail reste démesuré, d'autant plus qu'ils sont soumis à de nombreuses évaluations infantilisantes dont ils ont du mal à cerner l'objectif.

Nous terminerons en rappelant que nous sommes fermement opposés à la transformation du poste de CPE du lycée pilote innovant international en poste spécifique car cela ne se justifie nullement.

Le SNES-FSU appelle à une mobilisation des personnels le 22 mars prochain pour la revalorisation des salaires.